

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2011-729 du 8 novembre 2011

Chargeant Monsieur Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires (MDCEMTMIP/PR), de l'intérim de Monsieur Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme du lundi 17 au jeudi 20 octobre 2011.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
VU le décret n°2011-500 du 11 Juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;

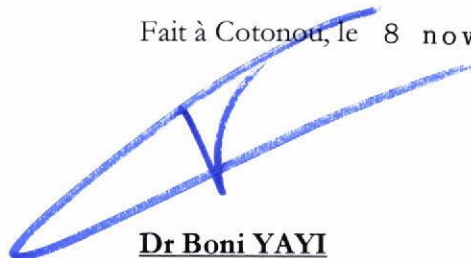
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **17 octobre 2011**, Monsieur Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires, est chargé de l'intérim de Monsieur Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

**Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement**

Fait à Cotonou, le 8 novembre 2011



Dr Boni YAYI

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2– HCJ 2 – CES 2 - HAAC2 - PM 4 – MDCEMTMIP/PR 4 – SGG 4 – DC/MIL 2 - MINISTRES 25 – DEPARTEMENTS 12 – JO 1.